

I. Qu'est-ce que la télésurveillance médicale ?

Un professionnel médical interprète à distance des données recueillies sur le lieu de vie du patient. Elle permet **le suivi de l'état de santé du patient et la maîtrise de ses évolutions.**

L'inclusion d'un patient relève d'une décision médicale.

II. Pour les cas de patients COVID-19, comment se fait la télésurveillance ?

Dans le cadre du suivi médical, des patients atteints de COVID-19 ou présentant des symptômes peuvent être suivis par un médecin par l'intermédiaire de **questionnaires de suivi envoyés directement au patient 2 fois par jour**, tous les jours. Le médecin réalise ensuite l'analyse des données remontées et lève les alertes si besoin afin de prévenir les risques d'aggravation de la maladie.

Il s'agit donc d'une décision médicale qui prend en compte entre autres l'acceptation par le patient, son autonomie, les facteurs de risque et de complication.

En premier lieu, **la télésurveillance d'un patient peut être réalisée individuellement par son médecin traitant.** Elle peut aussi être réalisée par une équipe/un groupe de télésurveillance identifié au sein de l'outil de suivi. Si le médecin traitant est dans l'impossibilité de réaliser ce suivi, ces organisations peuvent prendre le relai selon les contextes locaux.

III. Les outils disponibles en Bretagne

L'URPS MLB en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) E-santé de Bretagne, propose, dès aujourd'hui, **un outil régional mis à la disposition des médecins libéraux gratuitement pour effectuer la télésurveillance des patients COVID-19.**



L'utilisation de ce type d'outil repose donc sur l'organisation du suivi que vous mettrez en place individuellement ou bien collectivement **pour suivre vos patients 7/7jours sur la durée du protocole de suivi**, issu des référentiels nationaux sur la télésurveillance des patients COVID-19.

Pour vous aider dans la mise en place de la télésurveillance, une fiche pratique a été élaborée. Cette fiche, [téléchargeable en suivant ce lien](#), vous présente des modes d'organisation envisageables en ambulatoire.

Par ailleurs, **il existe d'autres outils utilisés en local par certains Centres Hospitaliers (CH) ou Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)**. Les outils de télésurveillance répertoriés dans le schéma ci-dessous, s'adressent aux professionnels du territoire. Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec eux.



Ce schéma n'est pas exhaustif, certains territoires n'ont pour l'instant pas fait de choix, il sera donc mis à jour et actualisé sur le site de l'URPS MLB.

IV. Boîte à outils numériques

Vous souhaitez en savoir plus sur les outils numériques à votre disposition pour la prise en charge de vos patients (COVID-19 ou non), [consultez la Boîte à outils numériques développée par l'URPS MLB](#).